



Séance du 1^{er} juillet 2025

L'accès aux activités est toujours gratuit pour les enfants, et proposé sur la plage horaire de la pause méridienne. Les enfants sont libres d'y participer ou non.

	Maternelle	Elémentaire
Judo Judo et jujitsu de Marsilly	Du jeudi 4 septembre 2025 au 3 juillet 2026 inclus Jeudi et vendredi 12h à 12h45	Du mardi 2 septembre 2025 au 30 juin 2026 Lundi et mardi 12h à 13h20
Yoga L'Atelier du yoga	Du jeudi 18 septembre 2025 au jeudi 25 juin 2026 Lundi 12h à 12h30 pour les grandes sections	Du jeudi 18 septembre 2025 au jeudi 25 juin 2026 Jeudi 12h à 12h30 pour les élèves du CE2 au CM2
Basket La Ruche Basket		Du mardi 2 septembre 2025 au 3 juillet 2026 Lundi, mardi, jeudi et vendredi 12h à 13h20
Taï chi chuan Institut Confucius + Université de La Rochelle		Du mardi 7 octobre 2025 au mardi 16 décembre 2025 Mardi 12h à 13h20

Concernant le pôle maternel, le dispositif Lire et Faire Lire devrait être réactivé en octobre ou novembre ; ce dossier sera présenté au Conseil Municipal ultérieurement.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les conventions à intervenir avec les associations pour la mise en œuvre d'activités sportives et artistiques pendant la pause méridienne de l'école primaire Anita Conti, pour l'année scolaire 2025/2026,

Considérant l'intérêt de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines sur le temps périscolaire, et de promouvoir l'action des associations locales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'organisation d'animations sportives et artistiques sur la pause méridienne de l'école primaire Anita Conti, pendant l'année scolaire 2025/2026, selon les modalités exposées ci-avant ;

- **APPROUVE** les conventions à intervenir avec les associations La Ruche Basket, Judo et Jujitsu de Marsilly, Atelier du Yoga ;

- **APPROUVE** la convention tripartite à intervenir avec l'Institut Confucius et l'Université de La Rochelle ;

AR Prefecture

017-211702220-20250701-DEL25_47-DE
Reçu le 04/07/2025

- AUTORISE Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Adjointe déléguée à la Vie des Ecoles, à signer lesdites conventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 03 juillet 2025,

Le Maire, Président de séance,
Hervé PINEAU



La Secrétaire de séance,
Martine RENAUD